



# Aérosol foudroyant contre les araignées 400ml

FICHE TECHNIQUE DU  
9/16/2020



L'aérosol foudroyant détruit rapidement et à distance les araignées. Sa portée maximale de 3m permet par exemple de détruire les araignées logées sous plafond. Son action est immédiate et rémanente : le produit reste actif jusqu'à 3 mois.

## + PRODUIT

Idéale pour éliminer les araignées  
Action foudroyante pour éliminer les araignées  
Longue portée : permet d'atteindre les endroits les plus difficiles  
Effet préventif jusqu'à 3 mois  
Issu des techniques professionnelles

3095  
3365000030950  
CAFARDS ARAIGNEES

Profondeur UV cm 6.3      Poids Brut UV Kg : 0.386  
Largeur UV cm : 6.3      Poids Net UV Kg : 0.279  
Hauteur UV cm : 20

## LIEN VIDEO

Un dosage correct permet de réaliser des économies et de réduire l'incidence du produit sur l'environnement

## MODE D'EMPLOI

Agitez avant emploi. Vaporisez à 20cm. Sur supports délicats (cuir, daim, soie...), faites préalablement une touche d'essai. Pulvériser directement sur les araignées ou sur leurs lieux de passage, par brèves pressions. Pour une pièce de 12m<sup>2</sup>, vaporisez 8 pressions d'une seconde. Pour stopper l'activité biocide, aérez la pièce pendant 15 minutes et rincer les surfaces traitées.

## RECOMMANDATION

Pour un effet préventif, pulvériser le produit sur les encadrements de fenêtres, de portes...

0 806 601 101  
Service gratuit  
+ prix appel


## COMPOSITION :

HYDROCARBURES. C9-C11. N-ALCANES. ISOALCANES. CYCLIQUES. < 2% AROMATIQUES

Usage:	INSECTICIDE	Support :	Araignées
Utilisation :		Outils d'application :	
Rendement :			
Nettoyage des outils :		Aspect :	AEROSOL
Date de péremption DDP :	4 ans	Contact alimentaire :	NON
Pays d'origine :	FRANCE	Rémanence :	
Nomenclature douanière	3808.91.10.00	Craint le gel :	NON

## REGLEMENTATION

PICTOGRAMME:	SGH02. SGH07. SGH09. SGH08
MENTION D'AVERTISSEMENT:	DANGER
PRODUIT DANGEREUX :	oui
PHRASE P :	P102-P210-P211-P251-P260-P270-P271-P273-P301+P310-P301 + P312-P304 + P340-P312-P331-P410 + P412-P501
PHASE H :	H222-H229-H304-H336-H411
PHRASE EUH :	EUH066
BIOCIDE :	OUI
N°AMM BIOCIDE	NC
PHYTOSANITAIRE :	NON
EMISSION DANS L'AIR :	NC
BOUCHON DE SECURITE :	NON
PH:	NC
PHASE AQUEUSE - PHASE SOLVANTEE :	Solvant
TRIMAN	NON
N° TP :	TP N°18
LIEN FDS :	<a href="https://www.quickfds.com/fds/3188279-40475-17547-011577">https://www.quickfds.com/fds/3188279-40475-17547-011577</a>
ETIQUETTE PRODUIT:	<a href="http://products.groupe-altair.com/labels/3365000030950.pdf">http://products.groupe-altair.com/labels/3365000030950.pdf</a>

FSC	

- (1) Dangereux. Respecter les précautions d'emploi  
 (2) Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lire les informations concernant le produit  
 (3) Avant toute utilisation, assurez vous que celle-ci est indispensable, notamment dans les lieux fréquentés par le grand public. Privilégiez chaque fois que c'est possible les méthodes